

« Massacres » et « génocides »

par Jacques Sémerin

in Les génocides dans l'Histoire, MDV n°76, 2004, pp 26-29 (extraits)

Depuis l'adoption par les Nations unies, le 9 décembre 1948, de la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, ce mot s'est installé dans le langage courant pour signifier le mal absolu (...). Créé en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin, le terme a connu un succès international grandissant. On a ainsi parlé de « génocide » dans presque tous les conflits de la seconde moitié du XXe siècle ayant fait un nombre important de victimes civiles : du Cambodge à la Tchétchénie, en passant par le Burundi, le Rwanda, le Guatemala, la Colombie, l'Irak, la Bosnie, le Soudan, etc.

La notion a également été employée de manière rétroactive pour qualifier le massacre des habitants de Mélos par les Grecs (Ve siècle av. J.-C.), celui des Vendéens en 1793, des Indiens d'Amérique du Nord, des Arméniens en 1915, sans oublier encore les cas de famine en Ukraine, les diverses déportations de populations dans l'ex-URSS stalinienne, ainsi que, bien entendu, l'extermination des juifs européens et des Tziganes, mais aussi les bombardements atomiques américains d'Hiroshima et de Nagasaki. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive...

L'application de la notion de « génocide » à ces situations historiques très hétérogènes suscite de nombreuses objections et des débats passionnels. Ces multiples emplois expriment le besoin de recourir à un terme de portée universelle pour désigner un phénomène massif au XXe siècle : celui de la destruction des populations civiles. (...)

Le premier problème posé par le mot « génocide » se rapporte donc à ses usages. Il fait partie de toutes sortes de rhétoriques identitaires, humanitaires ou politiques. C'est là un (...) enjeu de mémoire tout d'abord, pour faire reconnaître aux yeux de tous LE génocide dont un peuple affirme avoir été victime par le passé. Le combat le plus emblématique en ce domaine est celui de la communauté arménienne. Enjeux aussi proprement humanitaires, quand des organisations non gouvernementales (ONG) déclarent qu'un peuple est en danger de « génocide ». L'emploi du mot vise à provoquer un choc dans l'opinion, et ainsi ouvrir la voie à une intervention internationale. Enjeux bien sûr judiciaires, dès lors que le mal est fait et qu'il s'agit de poursuivre devant les tribunaux internationaux tel ou tel responsable pour « crime de génocide ».

La notion peut encore être la pièce maîtresse d'une rhétorique très agressive contre un adversaire politique. Ainsi, les Serbes du Kosovo ont-ils déclaré être victimes d'un génocide de la part des Albanais dès le milieu des années 1980, tandis que des délégués de la conférence de Durban en 2001 ont accusé Israël de perpétrer un véritable génocide contre les Palestiniens. Conclusion évidente : le mot sert tout autant de bouclier symbolique, pour faire valoir son identité de peuple victime, que d'épée dressée contre son mortel ennemi.

Peut-on espérer quelques clarifications du côté des chercheurs ? Pas vraiment. La gamme des définitions est vaste, entre le psychologue Israël Charny, qui estime que tout massacre est un génocide (y compris l'accident nucléaire de Tchernobyl), et l'historien Stephan Katz, qui soutient qu'un seul génocide a été perpétré dans l'Histoire, celui des juifs. (...)

Un problème parmi d'autres : la convention de 1948 accorde une place centrale à « *l'intention de détruire un groupe en tant que tel* » dans la définition du génocide. Mais la transposition de cette notion en histoire est problématique. Certains événements-catastrophes ne semblent pas avoir été « *voulus* », comme la famine de 1958-1962 dans la Chine communiste (entre 20 et 43 millions de morts). Personne n'a pu prouver à ce jour que Mao avait l'intention de détruire son peuple. (...)

En revanche, dans le cas de la famine en Ukraine de 1932-1933 (de 6 à 7 millions de morts), la volonté criminelle de Staline est bien plus identifiable. Nul doute que Moscou veut alors y détruire définitivement tout foyer de résistance. Est-ce alors un génocide ? Pour certains, oui ; pour d'autres, non, dans la mesure où l'intention destructrice de Staline ne visait pas à éliminer les Ukrainiens en tant que tels. D'autres populations ont été décimées par la faim (pays cosaques, Kouban, Asie centrale...). Quoi qu'il en soit, le piège qui guette en permanence l'historien est de se transformer en procureur pour prouver que tout était calculé à l'avance, alors que l'histoire est faite de concours de circonstances, d'incertitudes, bref n'est pas déterminée.

Par-delà ces divergences, les chercheurs ont une même conviction : celle de penser que les progrès des *genocide studies* supposent le développement de recherches comparatives, (...) des ouvrages collectifs importants paraissent depuis une dizaine d'années, réunissant diverses études de cas. (...) Si cet exercice de la comparaison confirme toujours que chaque cas historique est singulier, il permet aussi de dégager des

interrogations communes, comme sur le passage à l'acte.

Les travaux sur la Shoah servent ici souvent de référence, à partir du maître ouvrage de Christopher Browning, *Des hommes ordinaires*. Que l'on se penche sur le cas du Cambodge, du Rwanda ou de la Bosnie, ce basculement dans la violence de masse oblige le chercheur à mobiliser plusieurs types d'interprétation pour en percer les énigmes.

Faut-il, par exemple, accorder un poids déterminant à l'idéologie et, plus largement, à un imaginaire politique du rejet d'un Autre qui préforme l'acte de massacer ? On sait à cet égard le rôle essentiel d'intellectuels dans cette construction préalable de figures de l'ennemi. Mais cette matrice idéologique, tremplin au meurtre de masse, n'est jamais suffisante pour expliquer le passage à l'acte. La part de *calcul* dans le massacre est aussi à prendre en compte, c'est-à-dire la froide décision de massacer en masse (ou d'un enchaînement de décisions), prise par un petit nombre de responsables. Le massacre relève bien souvent d'une stratégie délibérée, que son objectif soit de « nettoyer le territoire », de conquérir le pouvoir ou de purifier la race.(...)

Une autre question les traverse : le génocide est-il commis par des Etats forts ou des Etats faibles ? La thèse de l'Etat fort semble s'imposer d'emblée, tant il faut de puissance pour commettre un massacre, et plus encore un génocide (...) Mais cette thèse de l'Etat fort est ébranlée par ceux qui attirent l'attention sur le contexte général dans lequel sont placés ces pouvoirs. Ils remarquent que ceux-ci, bien que puissants, se retrouvent dans une position de vulnérabilité qui est précisément de nature à expliquer leur engagement à massacer. La prise en compte du contexte de la guerre est ici essentielle.

Ainsi des historiens comme Philippe Burrin ou Christian Gerlach ont-ils avancé que la décision de la « solution finale », prise par les nazis très probablement à partir du mois de décembre 1941, ne peut être isolée du fait que ceux-ci réalisent alors qu'ils ne pourront pas gagner la guerre qu'ils ont déclenchée contre l'Union soviétique. C'est donc avec la conscience d'un échec à venir, renforcée par l'entrée en guerre des Etats-Unis après le bombardement de Pearl Harbor, que Hitler aurait pris la décision de gagner au moins sur son autre objectif fondamental : l'extermination des juifs.

Un raisonnement assez semblable peut encore s'appliquer au cas des Arméniens, dont les massacres sont engagés à la suite d'une sévère défaite des Turcs contre les Russes, dans un contexte de guerre où cette minorité arménienne de l'Empire ottoman est perçue par le gouvernement des Jeunes-Turcs comme complice et alliée de la Russie. Cette approche renforce donc la thèse de ceux qui pensent que les massacres sont plutôt le fait d'Etats faibles, ou qui se perçoivent comme vulnérables, ou encore qui croient qu'ils ne peuvent gagner la guerre sans aller jusqu'à la destruction des populations civiles.

Développer les connaissances sur les violences qui conduisent au massacre, voire au génocide, constitue une tâche prioritaire des sciences sociales, eu égard à l'histoire particulièrement lourde de l'humanité en ce domaine. Au début du XXe siècle, 10 % des victimes de guerre étaient des civils. A la fin du XXe siècle, le rapport s'est inversé : de 80 % à 90 % sont civiles.

(...) Le décalage est souvent considérable entre le discours de certains experts internationaux qui appellent à la « réconciliation », alors que, sur le terrain, celle-ci semble inconcevable, tant les épisodes de massacre ont laissé des traumatismes profonds dans les populations. Chercher à construire la paix dans ces pays suppose de prendre en compte ce lourd héritage des traumatismes, plutôt que de le nier en proposant des solutions de « post-conflit » plaquées de l'extérieur.

Une réflexion pratique sur l'avant-crise s'impose tout autant : peut-on prévenir un génocide, et à quelles conditions ? Certains préconisent des mesures d'alerte (*early warning*) visant à détecter les situations pré-génocidaires et imaginent les moyens à mettre en œuvre pour secourir efficacement les populations en danger. (...) Mais ces propositions d'action préventive peuvent être de simples vœux pieux dans la mesure où les Etats, essentiellement guidés par des intérêts égoïstes, ne manifestent pas la volonté politique de les mettre en œuvre.

Aussi, le travail des ONG et des journalistes est-il particulièrement important, ne serait-ce que pour empêcher qu'une tragédie en cours ne soit tout simplement effacée de l'attention publique internationale, comme dans le cas de la Tchétchénie. En même temps, les opinions publiques se lassent des drames dont les médias les assaillent. Et c'est pourquoi le « Plus jamais ça ! » recommence quand même : malheureusement, le spectre du génocide n'est pas derrière nous.

Jacques Sémelin

Directeur de recherche au CNRS (CERI) et professeur à Sciences-Po.